

<b>Politique :</b> <i>Achats</i>	<b>Numéro :</b> <i>P – 4.010</i>
<b>Catégorie :</b> <i>Affaires et finances</i>	<b>Pages :</b> <i>2</i>
<b>Approuvée :</b> <i>le 2 novembre 2009</i>	<b>Modifiée :</b> <i>le 20 novembre 2017</i>

---

## 1. Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence vise à ce que l'ensemble de ses écoles et de ses services puissent se procurer des biens et des services de haute qualité et à des prix concurrentiels tout en assurant l'efficacité et la qualité du travail, le contrôle financier et l'optimisation des ressources éducatives. Il veut offrir la meilleure valeur possible à l'ensemble de ses écoles et ses services en assurant que l'achat de biens et services est entrepris de façon ouverte et transparente et conformément aux pratiques d'affaires et financières saines.

## 2. Énoncés

- 2.1 Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence veut assurer la réalisation des activités liées à la sélection des fournisseurs, à la passation des contrats et aux achats dans le respect de l'éthique et le professionnalisme et de manière efficace, transparente et responsable;
- 2.2 Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence s'efforce de faire l'achat de biens et de services qui répondent aux exigences du conseil et au prix global le plus avantageux, et ce, des fournisseurs désignés;
- 2.3 Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence reconnaît que la considération du prix global peut inclure les critères de prix, d'efficacité du produit ou service, la livraison et autres facteurs influant sur le rapport qualité/prix. S'inspirant de ses valeurs, le conseil reconnaît que la considération du prix global peut également inclure des coûts monétaires, telles que des répercussions sur l'environnement, le rendement énergétique et les pratiques d'emploi;
- 2.4 Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence favorise et participe à des achats conjoints avec d'autres conseils scolaires et organismes gouvernementaux, lorsque cela présente un meilleur intérêt pour le conseil;

**Il est décidé que** le Conseil scolaire catholique Providence adopte des saines pratiques d'affaires et financières en s'inspirant du *Code d'éthique de l'Association canadienne de gestion des achats (ACGA)* et du *Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement* ainsi que les *Politiques et procédures relatives à l'approvisionnement* énoncées dans les *Lignes directrices en matière de chaîne d'approvisionnement* du Ministère des finances, lesquelles respectent ses objectifs éducatifs, pour faire l'achat de biens et services qu'exige l'exploitation continue de toutes les installations scolaires et les services.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : PA – 4.010 - Achats*